

PARDON DE SAINT YVES

Solennité de la Pentecôte

HOMÉLIE DE LA MESSE

Ce matin, nous sommes venus nombreux honorer saint Yves et demander sa protection. Tréguier ressemble à la Jérusalem de la première Pentecôte chrétienne, le 23 mai de l'année 30.

Pourtant aucun bruit n'est venu du ciel remplissant cette église comme un violent coup de vent, et nous ne verrons pas apparaître de langues qu'on dirait de feu, se partageant et reposant sur nous.

Mais celui que ces phénomènes signifiaient est bien présent : l'Esprit Saint, la vie même de Dieu, son souffle, sa respiration. Il est aussi notre vie, notre souffle, notre respiration. L'Esprit de Dieu donné par Jésus, est en chacun de nous. Il nous unit, *présence de Dieu avec sa lumière pour conduire notre vie, avec sa force quand nous sommes faibles, avec sa douceur quand nous sommes dans la peine, avec son enthousiasme quand nous sommes dans la joie* (André Vingt-Trois).

Comme à toute naissance et chaque fois que l'homme et la femme font œuvre de vie, l'Esprit Saint habitait le manoir de Kermartin ce 13 octobre 1253 lorsque Yves Hélorcy vint au monde. Sa mère prétendait qu'un songe lui aurait révélé que son fils serait saint.

Rien n'est fatal même s'il nous faut consentir aux lois de ce monde et assumer les conséquences de nos actes ou des erreurs de nos frères.

Chacun entend les apôtres lui parler dans son propre dialecte, dans sa langue maternelle.

Tel est le signe le plus manifeste de la présence de Dieu : les hommes peuvent se parler, communiquer sans obstacle, se comprendre, vivre dans la justice. Le rêve devenu impossible depuis l'épisode de Babel se transforme en réalité. Jésus l'annonce dans son Evangile.

En 1267, accompagné de son précepteur, Jean de Kerhos, Yves Hélorcy part à Paris afin de poursuivre des études. Dix ans plus tard il se rend à l'université d'Orléans dont la faculté de droit est réputée dans toute l'Europe. Il s'y spécialise en jurisprudence sous la direction de Pierre de La Chapelle. Servir le bien des personnes et veiller à ce que leurs droits soient respectés et défendus si nécessaires supposent des compétences. En 1280 Yves Hélorcy reçoit une charge de conseiller juridique dans le diocèse de Rennes.

Quatre ans plus tard, l'évêque de Tréguier, Alain de Buc, le nomme official, l'ordonne prêtre et lui confie la paroisse de Trédez près de Lannion, puis en 1292 celle de Louannec proche des terres de son enfance.

Son attention aux pauvres et son sens de la justice le rendent rapidement populaire, aussi bien auprès des grands que des pauvres, car il défend et juge les uns et les autres avec une parfaite impartialité. Il s'emploie surtout à apaiser les querelles et parvient ainsi à éviter bien des procès.

Etre juste c'est en regardant les autres avec les yeux du Christ, s'ajuster sur la justice de Dieu. *Le bien que l'on fait à un pauvre est fait au Christ lui-même.*

En ce matin de Pentecôte, réjouissons-nous des merveilles que l'Esprit de Dieu nous donne d'accomplir. En son temps il agissait avec saint Yves. Aujourd'hui il agit en sous et à travers nous.

Quand nous préservons notre sens critique par rapport à un idéal de vie trop souvent réduit au seul confort matériel, quand nous utilisons de manière responsable les réseaux sociaux en étant conscients des conséquences humaines des informations que nous y diffusons, l'Esprit de Dieu nous donne de montrer que la vraie réussite est celle qui libère, qui rend libre.

Quand nous offrons aux personnes fragiles ou en situation de précarité une part de ce que nous avons et surtout de ce que nous sommes, l'Esprit de Dieu nous donne de montrer que l'humanité peut aller plus loin qu'elle ne le fait, sur la voie d'un partage équitable des richesses et des techniques, des biens culturels et de l'éducation.

Quand nous refaisons confiance, quand nous nous réconcilions avec nos proches alors que parfois nous ne savons même plus très bien les raisons qui nous opposent, l'Esprit de Dieu nous donne de montrer qu'est possible la paix que nous demandons dans nos intercessions.

Quand nous gardons du temps pour Dieu, quand nous prions, l'Esprit de Dieu nous donne de montrer que son amour épanouit, donne sens à l'existence, fait vivre. Vivre, cela est vrai tout autant de nos sociétés que de chacun de nous, ne consiste pas à faire n'importe quoi au gré des circonstances ou pour la défense d'intérêts particuliers, ni à se laisser contraindre par la violence des situations ; vivre c'est, avec audace, accepter de se convertir et de s'engager pour servir le bien commun jusque dans ces attentions et ces petits détails qui créent un bon climat dans une famille et dans une communauté. *Nous sommes tous responsables de tous.*

Alors, comme saint Yves, nous nous découvrirons fidèles à ce que nous sommes et à ce que nous sommes appelés à être : des saints.

Le pape François nous le rappelle dans sa récente exhortation apostolique La joie et l'allégresse : tous appelés à la sainteté *en vivant avec amour et en offrant un témoignage personnel dans nos occupations quotidiennes, là où chacun se trouve. Es-tu une [personne] consacrée ? Sois saint en vivant avec joie ton engagement. Es-tu marié ? Sois saint en aimant et en prenant soin de ton époux ou de ton épouse, comme le Christ l'a fait avec l'Eglise. [Exerces-tu un métier ou une profession] ? Sois saint en accomplissant honnêtement et avec compétence ton travail au service de tes frères. Es-tu père, mère, grand-père ou grand-mère ? Sois saint en enseignant avec patience aux enfants à suivre Jésus. As-tu de l'autorité ? Sois saint en luttant pour le bien commun et en renonçant à tes intérêts personnels (n° 14). Laisse la grâce de ton baptême porter du fruit dans un cheminement de sainteté [...] Tu as la force de l'Esprit Saint pour que ce soit possible (n° 15).*

Sa foi et sa charité ont conduit saint Yves à donner aux malades de l'hôpital de Tréguier ses riches habits couverts de fourrure qui était la marque distinctive de sa fonction d'official, à couper son blé pour des pauvres affamés et ses taillis pour d'autres qui avaient froid. Et en 1293 il ouvre un refuge pour les indigents.

Nous ne sommes sans doute pas tous appelés à la radicalité des choix de saint Yves mais nous devons considérer comme une grâce le fait qu'à chaque époque de notre histoire, l'Esprit Saint suscite des saints de sa trempe. Ils nous évitent de nous assoupir. Ils nous donnent l'audace et le goût de prendre des initiatives aussi bien dans la société que dans l'Eglise comme celles que note ou vous propose votre évêque dans votre cahier synodal *Un souffle nouveau.*

On ne peut se dire chrétien, aimé de Dieu et l'aimer, sans laisser résonner en soi comme au sein de nos institutions et de nos communautés cette question qui traverse l'histoire de l'humanité : *Qu'as-tu fait de ton frère ?*

Saint Yves : un official, un juge, patron des avocats !

Au cours de ces dernières années, chers Maîtres, votre profession s'est considérablement modifié tant en raison des évolutions qui touchent toutes les institutions que des tâches qu'il vous revient d'assurer. Je sais vos préoccupations, en particulier des plus jeunes, devant une certaine précarisation de votre profession, l'empiètement de fonctions accessoires (impératifs commerciaux, développement de la clientèle, etc.) sur vos fonctions premières de défense, de conseil et de formation. Et je sais que vous vous demandez quelles seront les conséquences de projets visant à diminuer l'activité contentieuse et à favoriser la médiation.

Nous avons la chance de vivre dans un Etat de droit et d'hériter d'une longue tradition juridique.

Il faut que justice soit rendue mais elle doit l'être justement. Permettre à la vérité de se faire jour est une tâche difficile. Il faut du temps pour instruire, délibérer, décider. Prise de distance et secret doivent être préservés dans une société hyper-médiatisée où la priorité est trop souvent donnée à l'émotion, au sensationnel et à l'immédiateté.

Comme toute instance publique la justice trouve son sens quand elle sert la cause de l'homme. Elle ne peut être seulement considérée comme un moyen d'obtenir des compensations financières et encore moins comme le lieu d'expression de la haine ou de la vengeance.

Mais qu'elles soient victimes ou déférées, ce sont toujours des personnes qui sont en cause : quand vous conseillez lors de procédures de séparation ou de divorce, quand vous demandez réparation lorsque vous défendez les intérêts de vos clients. La complexité et la technicité des dossiers qui exigent votre spécialisation ne sauraient le faire oublier. Les victimes naturellement, mais aussi ceux qui fraudent, qui agressent ou qui tuent, sont toujours des hommes et des femmes ; ils ne peuvent être purement et simplement réduits aux actes qu'ils ont commis.

Vous savez que nombre de vos confrères, peut-être certains parmi vous, sont atteints dans leur réputation parce qu'ils acceptent la défense d'accusés malgré l'horreur de leurs crimes ou le scandale de certaines situations. Personne ne doit être laissé seul face à la gravité de ses actes ni abandonné dans la jungle de l'arsenal réglementaire. La justice n'est jamais assez vaste et assez universelle, mais elle n'est jamais non plus assez singulière et intime.

Votre patient et attentif accompagnement de vos clients, est votre honneur et celui de vos barreaux. Vous contribuez à ce que l'institution judiciaire ne perde pas son âme.

*Saint Yves [...] écoute aujourd'hui notre prière.
Obtiens-nous d'aimer la justice comme tu l'as aimée.*

20 mai 2018

Cathédrale Saint Tugdual de Tréguier

Jean-Charles Descubes
Archevêque émérite de Rouen